

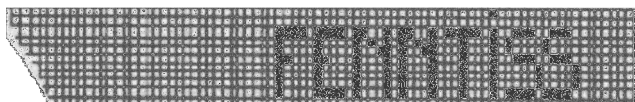
TABLE DES MATIERES

ENVOI DU 25 NOVEMBRE 2011

	Pages
REUNIONS	
Medef Assemblée Permanente.....	2-3
ECO	
Projet européen d'origine préférentielle.....	4
Propositions des entrepreneurs au G20.....	4-5
SOCIAL	
Prévention de la pénibilité	6-7
Intergros et embauches en alternance.....	8

De nombreux projets voient le jour en ce moment en termes d'administration des entreprises, de fiscalité, de remboursement de charges etc... Ils font l'objet de tant de commentaires dans la presse quotidienne que nous n'avons pas jugé utile de les résumer dans ce document .

Des mesures sociales utiles ayant été reprises dans Veille et Action Sociale de la CGI nous vous recommandons de vous y reporter .



REUNIONS



ASSEMBLEE PERMANENTE

15 novembre 2011

Après la conférence de presse où elle l'avait développé, la Présidente a présenté à l'Assemblée les propositions du Medef pour le prochain quinquennat, intitulé :

Le nouveau pacte fiscal et social pour la compétitivité de la France

Aux yeux des émergents, des chefs d'entreprises comme des Chefs d'Etat des pays émergents, nous ne sommes pas perçus comme totalement coopératifs ; nous n'apparaissions pas capables de passer à une vitesse supérieure en termes de réaction, en termes d'adaptation, en termes de mise en œuvre de politiques économiques à la hauteur des défis actuels. Ils nous ont clairement demandé de nous mettre en ordre de bataille car ils nous estiment capables d'avancer et estiment que nous conservons, nous européens, un potentiel de développement de croissance, de création, de richesses intact.

C'est dans cet esprit que nous allons vous présenter dans le cadre de la protection sociale une solution ou une recommandation claire, précise, chiffrée et à notre avis totalement innovante après les constatations suivantes :

-La France a perdu des parts de marché depuis 2000 : elle est passée de la 4^{ème} à la 6^{ème} place. Nous sommes aujourd'hui distancés par des pays extrêmement dynamiques comme la Corée du Sud.

-Le déficit commercial français se creuse alors que l'excédent commercial allemand se maintient. C'est d'autant plus impressionnant que une bonne partie de nos éléments positifs en matière de commerce est liée à l'aéronautique et à la vente des Airbus.

-En 2000 le coût horaire du travail, en France, était inférieur de 8% à l'Allemagne. Aujourd'hui il est supérieur de 10%. La principale explication de cette transformation est liée à l'augmentation régulière des charges.

-Cette transformation s'explique par un différentiel majeur de cotisation entre nos deux pays : 38,95 pour l'ensemble des cotisations en Allemagne contre y compris les retraites, la maladie, la famille, les accidents du travail et le chômage nous atteignons 52,18% en France, soit un poids des cotisations de 12,60% du PIB en Allemagne et 15% en France.

-La CSG, destinée à fiscaliser les charges, reste très majoritairement financée par les cotisations sociales. Ces prestations ont évolué ces temps derniers pour arriver à ce qu'on appelle des prestations universelles ce qui pose un problème de principe : ce n'est pas à l'entreprise de financer des prestations universelles

-L'imposition de la consommation a diminué en France alors que la tendance est inverse dans les autres pays de l'UE et même de l'OCDE où l'imposition de la consommation n'a cessé de croître.

Quelles sont les solutions les plus favorables :

-Certains proposent de baisser les cotisations patronales et d'augmenter la TVA tandis que d'autres préconisent de travailler sur la cotisation salariés avec une compensation par la CSG. Mais il pouvait y avoir des divergences de vues selon les secteurs d'activité, entre les entreprises de main d'œuvre et celles qui ne le sont pas, entre, peut-être, l'industrie et les services et peut-être, au fond, surtout, entre les secteurs de la consommation et les autres secteurs. La TVA augmentée ne doit pas s'appeler TVA sociale mais TVA anti-délocalisations ou autre et ce que nous présentons est partagé par tous les secteurs membres du Medef.

-Ce que nous proposons c'est vraiment un nouveau pacte social et fiscal présenté sous forme de double hélice parce que nous disons : **il faut en même temps baisser les cotisations sociales payées par les salariés, baisser les cotisations sociales payées par les employeurs et, simultanément, augmenter la CSG et la TVA** . Ce système est vertueux, efficace et équitable à partir du moment où il y a bien ces deux mouvements sur ces quatre piliers ce qui crée une solidarité entre ces deux mouvements .

-Une baisse de la cotisation employeurs avec une hausse de la TVA améliorera la compétitivité française en laissant à l'entreprise la liberté de ce qu'elle pourra faire de ces marges de manœuvre nouvelles . Parallèlement les produits importés qui supporteront une hausse de la TVA sans minoration de charges qui ne sont pas payées en France . Les entreprises françaises pourront utiliser cette baisse des charges en privilégiant les salaires, d'autres l'emploi, d'autres l'investissement ou la recherche etc...Donc le mouvement est dynamique et permet d'accélérer la croissance .

La réflexion du Medef permet d'aboutir à trois scénarii, qui sont quand même des propositions précise Laurence Parisot, que l'on peut résumer comme suit :

- 1) un transfert de charges de 30 milliards d'euros correspondant à 5 points de cotisations (1,5 employés-3,5 employeurs) avec une augmentation de la CSG de 0,75 points et des hausses de certains taux de TVA à définir
- 2) un transfert de charges de 50 milliards d'euros correspondant à 8 points de cotisations (2,6 employés-5,4 employeurs) qui nous rapprocherait de l'Allemagne et correspondrait à des hausses de tous les taux de TVA
- 3) un transfert de charges de 70 milliards d'euros correspondant à 12 points de cotisations (4,50 + 2 points de CSG pour les salariés-7,5 employeurs)

Bien sûr il y a débat notamment sur quel rythme devraient s'appliquer ces scénarii .

Juste avant le G20 le Medef a créé un B20 qui a regroupé les organisations patronales de nombreux pays avec 85 PDG des plus grandes entreprises mondiales entourés de 500 patrons et dont les conclusions ont été reprises dans le communiqué final du G20 . Le Mexique organisateurs du prochain G20 a immédiatement déclaré qu'il y aurait aussi à Mexico l'année prochaine un B20 .

Dans le même esprit les représentants des syndicats de salariés mondiaux ont organisé un L20 dont les conclusions ont été remises à Xavier Bertrand .

Jean François Pillard, après avoir contribué à l'exposé sur les propositions du Medef a dit quelques mots de la **politique sociale en France** où l'on constate que le système de santé en France est performant et durable mais avec une dépense égale à 12% du PIB soit le plus gros budget après les U.S.A.

On constate un poids très élevé des dépenses hospitalières avec 36% du budget contre 29% ailleurs ainsi qu'un développement important des maladies chroniques (ALD) .

L'objectif est de rééquilibrer les comptes en 2015 en économisant 15 milliards d'euros par an non au détriment des soins mais par une meilleure efficacité (12m en 2012 puis + 2,5 par an)

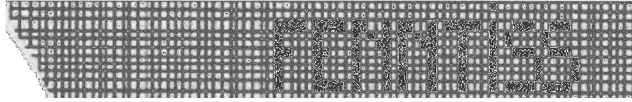
Un effort de gestion de 6m par an est possible jusqu'en 2015, responsabiliser les patients atteints de maladies chroniques peut faire économiser 6m, contrôler les pratiques de la médecine de ville et réduire les déficits de gestion de la Sécurité Sociale voilà les objectifs .

Créer un bouclier sanitaire avec un plafond de dépenses selon les revenus, tout cela permettrait un total d'économies de 13,3milliards d'euros .

Un autre levier important est la prévention où les entreprises ont un rôle important à jouer .

M.Costantini président du **Club Ambition Sport** est venu présenter cette organisation qui permet à tous les salariés d'une entreprise de pratiquer des sports avec un droit d'entrée de 1000 euros par entreprise .

Pour savoir comment et où questionner sur : ambitionsport@cnozf.org



ECO

PROJET EUROPEEN D'ORIGINES PREFERENTIELLES

Dans le cadre de la défense par l'Union européenne de la propriété intellectuelle (n/ Fenntiss Info de juillet et octobre 2011) et après l'adoption de la réforme des règles d'origine dans le cadre du SPG, l'UE doit présenter très prochainement aux pays partenaires de la zone PanEuroMed (Balkans, AELE et les pays du bassin méditerranéen) sa proposition d'assouplissement des règles d'origine préférentielle.

Dans ce cadre, Euratex a proposé un projet de compromis ambitieux qui intègre des avancées majeures .

La diffusion de la position d'Euratex à la Commission européenne du 20 juillet dernier a conduit l'Allemagne à annoncer son intention de démissionner d'Euratex. Un courrier rédigé à l'initiative du GTMI (allié à d'autres partenaires : Creamoda (Belgian fashion), Dansk Fashion and Textiles (Denmark), Finatex (Finland), Gesamtverband Textil+Mode (Germany), MODINT (the Netherlands), Norsk Industri (Norway), Swiss Textiles (Switzerland), TEKO (Sweden), UKFT (Great Britain), EFT (European Federation of European Sewing Thread Industries) a été adressé, le 22 août, à la Commission européenne et aux représentants nationaux au comité "Règles d'origine" pronant une réforme beaucoup plus radicale des règles d'origine.

La Position de l'UIT est en phase avec la position d'Euratex qui :

- maintient (à de rares exceptions près) les deux stades pour favoriser le partenariat industriel entre les deux rives de la Méditerranée
- modernise la liste des ouvraisons en ajoutant à la liste actuelle une partie des transformations proposées par l'association textile et habillement allemande.

PROPOSITIONS DES ENTREPRENEURS AU G20

400 entrepreneurs des pays du G20, réunis à Nice au sommet international du G20 des Entrepreneurs, également appelé le G20 Young Entrepreneurs Summit (G20 YES), ont lancé un appel officiel aux Chefs d'Etat du G20 pour que ceux-ci fassent de l'entrepreneuriat la ligne de force du renouveau économique mondial.

A travers la voix de leur Président, Grégoire Sentilhes, les présidents des délégations du G20 YES ont rappelé que l'entrepreneuriat est un moteur essentiel de l'innovation, de la croissance et de l'emploi dans les pays développés comme dans les pays en développement, notamment pour les jeunes.

Le G20 des Entrepreneurs a identifié plus de 200 mesures en vigueur que les gouvernements, les associations et le secteur privé ont mis en place afin d'éliminer les obstacles que les entrepreneurs rencontrent, et de renforcer les trois piliers à la base d'un entrepreneuriat dynamique : des « écosystèmes » fertiles, des moyens spécifiques pour le

financement des entreprises à chaque étape de leur développement, une culture qui favorise la prise de risque et l'esprit d'entreprise.

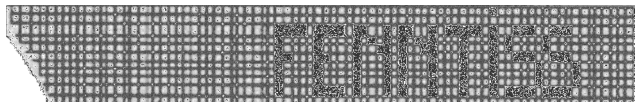
Le G20 YES propose aux Chefs d'Etat du G20 de reconnaître, dans leur déclaration finale, l'importance et la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat comme un moyen vital pour résoudre la crise économique actuelle.

Le G20 YES propose également aux Chefs d'Etat du G20 de s'engager dans un processus collaboratif avec les gouvernements pour développer une « Déclaration de l'Entrepreneur » ainsi qu'un plan d'action concret qui permettrait de dynamiser l'entrepreneuriat dans chacun et dans l'ensemble des pays du G20.

La « Déclaration de l'Entrepreneur » reposerait sur 5 principes fondamentaux :

1. Les gouvernements du G20 reconnaissent le rôle socioéconomique de l'entrepreneuriat, la nécessité d'encourager la prochaine génération d'entrepreneurs, leur rôle dans la création d'emplois ;
2. Les gouvernements du G20 se déclarent prêts à mettre en oeuvre des politiques qui soutiennent l'innovation, l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale aussi bien au niveau national qu'au plan international ;
3. Ces politiques s'appuieront aussi bien sur des ressources capitalistiques traditionnelles que des ressources moins classiques (par exemple, l'épargne privée, des garanties publiques notamment de la part d'organisations multilatérales) pour soutenir les entrepreneurs qui créent ou qui développent leur entreprise ;
4. Ces politiques prendront en compte les défis démographiques et économiques sans précédent auxquels nos pays sont confrontés, comme le chômage des jeunes ;
5. Les mesures proposées encourageront l'entrepreneuriat dans chacun et dans l'ensemble des pays du G20 sans créer de distorsion du marché ni de concurrence déloyale.

« Le G20 des Entrepreneurs propose aux Chefs d'Etat du G20 d'entamer immédiatement le processus qui permettra de préparer un plan d'action en ligne avec les principes de la Déclaration de l'Entrepreneur, pour le prochain Sommet des Chefs d'Etat du G20 au Mexique. D'ici là, toutes les organisations qui soutiennent les jeunes entrepreneurs travailleront de concert avec le gouvernement de leur pays et leurs pairs au sein du B20, sur la base du cadre qui a été défini, afin de proposer des recommandations qui pourront ensuite être mises en oeuvre, » a dit Grégoire Sentilhes.



SOCIAL

PREVENTION DE LA PENIBILITE

Les articles du Code du Travail repris au projet de décret organisant le système de protection de la pénibilité qui entre en vigueur le **1^{er} janvier 2012** sont les suivants :

Art. D. 4121-6.- Pour chacun des travailleurs exposés à un ou plusieurs facteurs de risques mentionné à l'article D. 4121-5, la fiche de prévention des expositions prévue à l'article L. 4121-3-1 mentionne :

« 1° L'estimation du niveau potentiel d'exposition du travailleur compte tenu de son activité normale de travail ;

« 2° La période durant laquelle cette exposition est survenue ;

« 3° Le niveau effectif d'exposition du travailleur compte tenu des mesures de prévention techniques, organisationnelles ou humaines mises en œuvre, ayant permis de supprimer, de réduire ou de compenser les effets du niveau potentiel d'exposition ;

« 4° Les événements particuliers survenus, ayant eu pour effet d'augmenter l'exposition.

La fiche est mise à jour lors de toute modification des conditions d'exposition pouvant affecter la santé du travailleur. L'actualisation prend en compte l'évolution des connaissances sur les produits et méthodes utilisés. Les modifications sont apportées sur la fiche dans le respect de la traçabilité des conditions d'exposition antérieures. Elles sont communiquées au service de santé au travail. »

« **Art. D. 4121-7.** Pour les travailleurs effectuant des interventions ou des travaux en milieu hyperbare, la fiche de sécurité prévue à l'article R. 4461-12 se substitue à la fiche de prévention des expositions. ».

« **Art. D. 4121-8.** Une copie de la fiche de prévention des expositions est remise au travailleur en cas d'arrêt de travail d'au moins 21 jours. »

Ci après modèle de fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels :

FICHE DE PREVENTION DES EXPOSITIONS A CERTAINS FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Cette fiche doit être actualisée en cas de modification des conditions d'exposition.

Elle est communiquée au service de santé au travail et remise au travailleur à son départ de l'entreprise ou en cas d'arrêt de travail d'au moins 21 jours.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom:		Prénom:							
------	--	---------	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Unité de travail:		Poste tenu:							
-------------------	--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Date de début d'exposition:									
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Facteurs de pénibilité	Exposition potentielle due au poste de travail: faible, moyenne ou forte	Mesures de prévention			Exposition effective: nulle, faible, moyenne ou forte
------------------------	--	-----------------------	--	--	---

		Collectives	Individuelles	Autres (organisationnelles, etc.)				
--	--	-------------	---------------	-----------------------------------	--	--	--	--

Manutention								
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Postures pénibles								
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Vibrations mécaniques								
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

ACD- Poussières- Fumées								
-------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Températures extrêmes								
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Bruit								
-------	--	--	--	--	--	--	--	--

Travail de nuit								
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Travail en équipes successives alternantes								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Travail répétitif								
-------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Evénements particuliers sur la période :								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

INTERGROS ET EMBAUCHES EN ALTERNANCE

Dans un communiqué du 22 novembre 2011 Intergros annonce pour cette année 4408 contrats de professionnalisation .

Ainsi, à l'issue de la principale période d'embauche en alternance qui s'étend de septembre 2010 à novembre 2011, les résultats enregistré en 2011 retrouvent les résultats que l'alternance connaissait avant les années 2008-2009 .